

Programme de Formation Passerelle B vers A1

Catégorie de Permis
A1
Motocyclette avec ou sans side-car : - puissance > 35kW
Etre titulaire de la catégorie B depuis au moins 2 ans

OBJECTIFS

Si vous êtes titulaire du permis B depuis au moins 2 ans, vous pouvez conduire une moto dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³.

Vous devez cependant effectuer une formation de 7 heures afin de vous familiariser avec les techniques de conduite inhérentes à la moto.

Cette formation répond à 2 critères principaux :

- Former des conducteurs capables de conduire en sécurité un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³.
- Prise de conscience des risques et de la nécessité de respecter les règles d'une part et adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

Lors de la formation, nous insistons sur l'importance des points suivants :

- respect de la règle ;
- prise d'information et communication ;
- prise de conscience des risques
- influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...)
- partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ;
- conduite économique et respectueuse de l'environnement.

MOYENS

- Piste privée pour la partie hors circulation
- 1 Motocyclette pour la Catégorie A1

PROGRAMME

La formation à une durée de 7 heures et se répartit ainsi :

1.Théorie (2 heures)

- Analyse des accidents de la route et les conséquences
- Les pièges de la route (conduite de nuit et sous la pluie)
- Détectabilité vis-à-vis des autres usagers
- Les dangers de l'alcool et autres substances

2.Hors circulation « sur plateau » (2 heures) avec une moto de 125 cm3 par élève

- Prise en main du véhicule et vérifications
- Démarrage et positionnement du corps
- Passage des vitesses et freinage évitement et arrêt
- Positionnement du regard
- Equilibre à petite vitesse avec et sans passager

3.Pratique en circulation (3 heures) avec une moto de 125 cm3 par élève

- Franchissement d'intersection et changement de direction
- Savoir adapter sa vitesse en fonction de la circulation
- Placement sur la chaussée et gestion des angles morts
- Dépassement en toute sécurité en tenant compte du phénomène « d'aspiration »
- Savoir négocier un virage en toute sécurité

Cette formation n'est pas sanctionnée d'un examen, un certificat de formation vous est délivré.
Son absence est passible d'une amende de 135 euros (4^{ème} classe).

Le nombre d'élève maximum est fixé à 1 ce qui garantit une qualité et une individualisation de la formation

